

Le 24 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Du 6 au 10 décembre 2021, tous les étudiants sont appelés à voter pour élire leurs représentants au conseil d'administration du Crous de Nantes Pays de la Loire.

Pour la première fois, le vote est organisé en ligne sur evote.lescrous.fr mode de vote plus moderne, plus accessible et sécurisé.




Vote électronique

**Je vote.
Et vous?**

**DU 6 AU 10 DÉCEMBRE
#JeVoteCrous**

**VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTES ET
VOS REPRÉSENTANTS DANS LES CROUS**
Logement, restauration, bourses — Les Crous,
ce sont de meilleures conditions de vie pour étudier

Informations pratiques
etudiant.gouv.fr

#JeVoteCrous
   [etudiantgouv](https://etudiantgouv.fr)

Site internet de vote
evote.lescrous.fr

Depuis leur création, les Crous se sont construits avec et pour les étudiants. Pour chaque Crous, 7 étudiants sont élus pour un mandat de 2 ans. Ils représentent ainsi un tiers des membres du Conseil d'administration du Crous.

En Pays de la Loire, les représentants étudiants sont élus en fonction de deux collèges. 4 sièges sont à pourvoir pour le collège 1 (départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée) et 3 sièges pour le collège 2 (départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



En conseil d'administration, les représentants étudiants font valoir les droits des étudiants sur tous les sujets qui les concernent : gestion des bourses et attribution des aides sociales, politiques conduites en matière de logement, de restauration universitaire ou encore de vie étudiante, culturelle, sportive...

Les élus étudiants participent également activement au fonctionnement de l'établissement : conseil d'administration, commissions diverses (commission des aides spécifiques, commission culturelle, commission de restauration, hébergement...) et d'une façon générale, toutes les commissions et groupes de travail sur les différentes missions des Crous.

Débats publics :

Des débats préalables au scrutin réunissant l'ensemble des organisations étudiants présentes lors du scrutin se dérouleront aux dates suivantes :

- **Collège 1 :** Mardi 30 novembre à 13h30 au Crous(S)pace'Tertre – 2, route de la Jonelière à Nantes
- **Collège 2 :** Jeudi 2 décembre à 12h30 au Resto U' Belle Beille – 3, boulevard Lavoisier à Angers

Ces élections sont un moment clé pour la démocratie et la vie étudiante.

Retrouvez toutes les infos, sur les élections des représentants étudiants au Crous de Nantes Pays de la Loire sur www.crous-nantes.fr

A propos du Crous de Nantes Pays de la Loire :

Le Crous de Nantes-Pays de la Loire est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au service de 139 605 étudiants et des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Nantes, le Crous est présent dans les 6 agglomérations où sont inscrits 95% des étudiants de la région : Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire.

CONTACT PRESSE

Alexandre Héligon / 06 89 36 29 85 / responsable.communication@crous-nantes.fr